

CONSTRUCTION ET ÉQUIPEMENT DES CDI

Janvier 2005

Éléments pour un cahier des charges

Mise à jour d'un document rédigé à la demande du Rectorat de Lyon en décembre 2000 qui propose des éléments de cadrage pour la construction et l'équipement des CDI de lycées. Il fait partie d'un ensemble plus vaste, destiné à la Région, pour faciliter la programmation des lycées.

1. Quelques préalables

Les propositions s'appuient sur plusieurs éléments :

- l'intégration des TICE dans l'enseignement disciplinaire et la validation du B2i (niveaux 1,2 et 3)
- les nouvelles modalités d'enseignement
- l'implication des documentalistes dans le domaine de l'innovation pédagogique
- une évolution des pratiques pédagogiques : passage de la pédagogie frontale à la pédagogie de groupe et à la gestion de projets
- le développement de l'Internet à haut débit et la nécessité de permettre largement son utilisation par les élèves et les enseignants
- la généralisation du cablage des lycées supportant la téléphonie, l'informatique et la transmission vidéo.
- la généralisation du réseau global d'établissement permettant l'accès partout à des ressources collectives et à ses travaux personnels, avec un environnement de travail personnalisé.
- la mise en place de la politique documentaire et d'un système d'information documentaire dans les établissements scolaires, pour faciliter l'organisation des données, l'accès et l'exploitation des ressources informatives internes ou externes par tous et favoriser les procédures d'échanges et de communication entre les membres de la communauté éducative (élèves et enseignants)
- une nouvelle conception du CDI, nœud du système d'information de l'établissement

2. Les fonctions du CDI à prendre en compte

Les choix architecturaux devront permettre aux CDI d'assurer les grandes fonctions qui leur sont dévolues

- offrir un fonds documentaire multisupport, multimédia sélectionné
- offrir un accès aux ressources internes (qu'elles se trouvent au CDI ou dispersées dans l'établissement) et aux ressources externes (en ligne)
- offrir des espaces pour la lecture loisir et le travail documentaire aux élèves et aux enseignants, individuellement ou en groupes.
- offrir un espace de formation multimédia à la maîtrise de l'information
- offrir un espace de travail pour le(s) documentaliste(s) (traitement des documents, veille documentaire et technologique)
- offrir un espace de rencontre et de travail pour faciliter le partenariat professeurs / documentalistes

Note : le CDI n'est pas l'espace exclusif de la recherche et du traitement de l'information, ni le seul espace d'accueil des élèves (notamment pendant le repas de midi). Il est complémentaire d'autres structures d'accueil et de travail.

3. Les espaces à prévoir

3.1 Situation du CDI dans l'établissement

- Au carrefour d'axes de circulation (à condition d'être protégé phonétiquement), proche des partenaires (salles des professeurs, bureaux du CPE, du conseiller d'orientation..)
- Dans un espace calme, éloigné des voisinages bruyants (préau, cour de récréation)
- Dans une situation qui permette d'assurer la sécurité des matériels
- Avec une orientation satisfaisante quant à la lumière et l'exposition au soleil

3.2 Organisation des espaces

- Une entrée bien marquée équipée d'un sas avec portique antiviol
- Un espace à l'entrée du CDI sécurisé et équipé de mobilier adéquat pour le dépôt des cartables
- Une grande salle sans contrainte au sol (proscrire les éléments porteurs tels que piliers..) où seront prévus les espaces pour la lecture loisir, le kiosque ONISEP, le travail documentaire individuel ou par deux, l'accès aux ressources internes ou externes via les outils informatiques et l'internet (prévoir des alvéoles pour travaux individuels ou par équipe de deux élèves)
- Une banque d'accueil ergonomique, équipée de rangements, de surfaces de travail et d'un poste informatique
- Un pôle multimédia permettant le travail semi-guidé d'une demi classe, espace vitré ou non de 35 m² au moins, relié à un moyen de vidéo projection, comprenant 8 à 15 ordinateurs équipés d'un lecteur de DVD et d'un micro/casque dont les écrans sont visibles par le documentaliste
- et/ou plusieurs salles spécialisées, satellites :
- Une salle permettant la formation multimédia d'une classe entière en travail guidé, équipée de 18 postes informatiques reliés au réseau (une machine pour deux élèves) relié à un moyen de vidéo projection.
 - Des espaces vitrés, visibles par le documentaliste permettant un travail sur documents et l'accès aux outils et aux ressources informatives externes ou internes pour des petits groupes de 3 à 4 élèves (alvéoles de 15 m² chacune)
 - Un espace de travail pour favoriser la concertation professeur / documentaliste, les rencontres des équipes pédagogiques et permettre le traitement des documents et la veille technologique. Cet espace sera lui aussi équipé d'au moins un poste multimédia.
- Un local d'archives
- Une salle pour stocker du matériel (porte sécurisée)
- Une salle de montage audiovisuel
- Une salle de reprographie
- Un local sanitaire

Les mezzanines sont à proscrire mais des décalages de niveau peuvent être intéressants si les escaliers ne sont pas bruyants

Prévoir dans tous les cas une bonne visibilité des professionnels sur les écrans utilisés par les élèves

3.3 Equipement technique et mobilier

- Cablage des locaux du CDI et de ses salles satellites.
- Prises électriques et informatiques en nombre important pour permettre des ajustements dans le temps
- Ordinateurs multimédia avec lecteur de DVD reliés au réseau global, à l'Internet à haut débit permettant des impressions via des imprimantes laser -monochrome, couleur- ou des photocopieuses
- La station utilisée par le professeur documentaliste doit être équipée d'un lecteur de DVD et d'un graveur pour pouvoir effectuer les sauvegardes
- La numérisation des documents s'effectue à l'aide d'un scanner
- Logiciels et périphériques.

- Mobilier professionnel, fonctionnel, esthétique, modulable et évolutif (étagères, bacs...). Prévoir des couloirs de circulation entre les étagères d'au moins 1,50 m.
- Tables modulables, chaises, chauffeuses....
- Mobilier spécifique pour les postes de travail informatique
- Panneaux d'affichage.....
- Signalétique fonctionnelle et modulable

4. Les superficies

Le calcul de la superficie totale ne doit pas dépendre exclusivement du nombre d'élèves même si celui-ci doit être pris en compte.

A titre indicatif, superficies souhaitables en fonction de l'importance de l'établissement

Type de locaux	- de 400 élèves	- de 600 élèves	- de 800 élèves	- de 1200 élèves	+ de 1200 élèves
Grande salle	150 m ²	180 m ²	250 m ²	280 m ²	310 m ²
Salles spécialisées pour les élèves	- 1 x 70m ² (18 postes)	- 1 x 70m ² (18 postes)	- 1 x 70m ² (18 postes)	- 1 x 70m ² (18 postes)	- 1 x 70m ² (18 postes)
	- 1 x 40 m ² (9 postes)	- 1 x 40 m ² (9 postes)	- 1 x 40 m ² (9 postes)	- 1 x 40 m ² (9 postes)	- 1 x 40 m ² (9 postes)
	- 2 x 15 m ²	- 2 x 15 m ²	- 3 x 15 m ²	- 3 x 15 m ²	- 4 x 15 m ²
Salle pour la concertation et le traitement des documents	20 m ²	20 m ²	20 m ²	30 m ²	30 m ²
Salle d'archives	25 m ²	25 m ²	25 m ²	25 m ²	25 m ²
Salle pour le matériel	15 m ²	15 m ²	15 m ²	15 m ²	15 m ²
Salle de montage audiovisuel	15 m ²	15 m ²	15 m ²	15 m ²	15 m ²
Salle de reprographie	10 m ²	10 m ²	10 m ²	10 m ²	10 m ²
Sanitaire	5 m ²	5 m ²	5 m ²	5 m ²	5 m ²
Total	380 m²	410 m²	495 m²	535 m²	580 m²

Documents de référence

MEN. DT / SDTETIC. *Etude sur le niveau d'équipement informatique des lycées requis pour assurer la réforme du lycée. Document de travail.* Mai 2000. 4 p.

Académie de Lyon. CARIP. *Vers un réseau global dans l'établissement : guide du chef d'établissement.* Lyon : CARIP, juin 1999. 18 p.

FADBEN Lyon Grenoble. *Implanter, structurer, aménager l'espace CDI.* Lyon : FADBEN, juin 1999. 4 p.

CRDP de l'Académie de Lyon. *Pour l'intégration des moyens multimédias dans les lycées et collèges : préconisations.* Version 2.L, lycée. CRDP de Lyon, janvier 1999. 71 p.

GLEYZE, Liliane. Dir. Aménager l'espace du CDI. *Bulletin pédagogique. Documentation. CRDP de Lyon*, février 1996, p. 6-8

Estrabaud, C. Programmer un CDI. *Constructions scolaires et universitaires*, n°10, novembre décembre 1987.